

Simplification des DTA/AT du GS6

Dans le cadre du groupe de travail sur la simplification des DTA/AT, ce document présente les évolutions actées par le GS6 et leurs modalités d'application.

| Date | Version | Modifications |
|--|---------|--|
| 2020 (02) | V0 | Publications des premières conclusions du Groupe de Travail et de la liste exhaustive des évolutions mineures (Annexe 1) |
| 2023 (03) | V1 | Présentation de la suite des éléments actés en GS6 |
| 2024 (03) | V2 | Mises à jour de la liste exhaustive des évolutions mineures (Annexe 1) |
| 2025 (10) | V3 | Mises à jour de la liste exhaustive des évolutions mineures (Annexe 1) |
| La dernière version en vigueur de ce document est disponible sur le site https://www.ccfat.fr/groupes-specialises/g6/06/ . | | |

2020 (02) Présentation des premières conclusions du groupe de travail sur la simplification des DTA/AT

Performances thermo-optiques : validé par le GS.

- Suppression des paragraphes a) à d2) remplacés par la phrase : « Les performances thermo-optiques du système ont fait l'objet d'une évaluation notamment au regard de la RT existante à partir des calculs thermiques cités au paragraphe B Résultats expérimentaux. ».
- Suppression des tableaux thermiques renvoyés vers le rapport de calculs thermiques attestés conformes au DTA, cité au paragraphe B Résultats expérimentaux.
- Le rapport de calculs thermiques cité au paragraphe B Résultats expérimentaux devra obligatoirement contenir au minimum les mêmes configurations que celles demandées actuellement dans le DTA.
- Conformément à la présentation qui en avait été faite en séance, la simplification des performances thermo-optiques ne concerne pas les DTA des fenêtres de toit.

Mises en œuvre (MEO) : le GS valide le fait de ne publier que les MEO qui sont hors NF DTU 36.5 et hors cahier 3709_V2.

Simplification des informations des composants : seules les dispositions suivantes ont été validées :

- Profilés PVC : suppression du lieu d'extrusion dans le cas des profilés apparaissant dans un certificat QB59 ou équivalent ;
- Profilés aluminium RPT : dans le cas des profilés apparaissant dans un certificat QB49 ou équivalent, suppression du lieu d'extrusion des demi-coquilles, de sertissage et du fournisseur de barrettes.

Demande de création d'une prestation pour évolutions mineures : validée par le GS, cette prestation concernera uniquement la liste exhaustive des éléments indiqués sur la liste fournie en annexe. Cette nouvelle prestation fera l'objet d'une demande de validation auprès de la CCFAT.

2023 (03) Présentation des conclusions du groupe de travail sur la simplification des DTA (suite)

PRINCIPE DE PRESENTATION DES DTA/AT

Les DTA/AT seront maintenant présentés en 2 niveaux d'informations : le Document Technique d'Application/Avis Technique (DTA/AT) et le Document Technique Détaillé (DTD).

Le DTA/AT constitue la version publiée sur le site evaluation.cstb.fr conformément à l'arrêté en vigueur. Celui-ci va voir son contenu diminué afin de ne présenter que ce qui est « visible sur chantier » (assemblages particuliers, dispositions SAV, ...) et de ne présenter que les éléments nécessaires au public à qui il s'adresse dans sa version publique.

Le DTD contient l'ensemble des éléments techniques ayant permis d'évaluer le système (sauf éléments confidentiels). Il a été présenté au GS6 et comporte les éléments nécessaires à la bonne fabrication du système. Une copie de ce DTD est conservée par le CSTB. Le DTD doit être mis à disposition des entités en ayant besoin (fabricants, experts, bureaux de contrôles, auditeurs, ...) par son propriétaire (le titulaire du DTA/AT). De plus, le titulaire autorise le CSTB à fournir ce DTD aux auditeurs du CSTB ou à ses sous-traitants. Il n'est pas en libre accès. Le DTD est directement lié au DTA/AT en vigueur.

Dans les faits :

- le DTD est le dossier technique établi par le demandeur présenté au GS6 (complet et consolidé après levée des éventuelles réserves) ;
- les éventuels éléments confidentiels intégrés dans le DTD et présentés aux GS6 (clairement identifiés) seront retirés du DTD finalisé ;
- le DTD ne comportera pas la partie 1.Avis du Groupe Spécialisé ;
- la partie 2 du DTA/AT publié est une extraction du DTD ;
- le GS6 conserve son droit de regard sur le contenu publié dans le DTA/AT.

EVOLUTIONS DES CONTENUS

REDACTIONS

Au fil du document, la gamme sera identifiée par « ce système ». Le nom de la gamme n'apparaît qu'en page de garde.

Dans tout le document, les paragraphes « types » seront placés en début de chapitres puis les phrases complémentaires spécifiques au DTA/AT sont ajoutées à la suite. Des sous chapitres sont créés si besoin. Les paragraphes spécifiques au DTA/AT sont systématiquement proposés au GS6 lors de la présentation.

Toutes les phrases redondantes à des références déjà citées (DTU, cahiers, ...) sont supprimées.

§ DESCRIPTEUR (page 2) et § PRINCIPE : ce paragraphe doit être rédigée de façon plus précise de manière à identifier clairement le type de système objet du DTA/AT ((ajout des termes « respirant », « ouvrant caché », ...).

§ PROFILES : les listes exhaustives des profilés sont supprimées au profit des plans existants.

§ FILMS DE RECOUVREMENTS / LAQUES : les listes exhaustives de films et laques déjà référencées dans un certificat QB33 « Profilés revêtus (profilés laqués et profilés plaxés) » ou équivalent sont supprimées et une phrase type renvoyant vers ces certificats est ajoutée.

§ ACCESSOIRES : les listes exhaustives de références des accessoires sont supprimées au profit des plans existants. Les pages de schémas sur lesquelles ces éléments apparaissent sont complétées pour chaque élément de leur nom, leur fonction et leurs éventuelles particularités.

§ QUINCAILLERIES : les listes exhaustives de références des quincailleries sont supprimées. Les pages de schémas sur lesquelles ces éléments apparaissent sont complétées pour chaque élément de leur nom, leur fonction et leurs éventuelles particularités. Pour les quincailleries spécifiques (comme c'est souvent le cas pour les gammes en aluminium), les références et éventuelles informations complémentaires sont précisées dans la partie texte au § ELEMENTS – FERRAGE-VERROUILLAGE. Les phrases « Quincaillerie : [nom du type et de la marque de quincaillerie testée uniquement] ; Fiches et paumelles : [nom du type et de la marque testée uniquement]. D'autres quincailleries peuvent être utilisées sur justifications. » sont conservées. La présence de ferrages spécifiques est citée (exemple de l'oscillo-battant).

§ VITRAGES : les éléments sont indiqués dans le § ELEMENTS – VITRAGE, où l'on retrouve à minima les prises de volume (épaisseurs et remplissages) admissibles ainsi que les hauteurs utiles et prises en feuillure.

§ ELEMENTS : la description rédigée des assemblages n'est conservée que dans le DTD, hormis pour les cas de conception particuliers qui sont alors conservés et référencés (assemblages particuliers, soudures à plat, seuils spécifiques, ...). Le niveau d'information restant dans le DTA/AT est proposé par l'instructeur et validé par le GS6. Dans ces situations il doit rester dans le DTA/AT, à minima, une phrase renvoyant vers le DTD.

§ RENFORTS : conservés dans le DTA/AT.

§ DISPOSITION DE CONCEPTION :

- La phrase « Les fenêtres doivent être conçues compte tenu des performances prévues dans le FD DTU 36.5 P3. » devient « Les fenêtres sont conçues compte tenu des performances prévues dans le FD DTU 36.5 P3 selon leur exposition. ».
- La phrase « De façon générale, la flèche de l'élément le plus sollicité sous la pression de déformation P1 telle qu'elle est définie dans ce document, doit être inférieure au 1/150ème de sa portée sans pour autant dépasser 15 mm sous 800 Pa. » est supprimée.
- La phrase « Les vitrages isolants utilisés doivent bénéficier d'un Certificat de Qualification. » devient « Les vitrages isolants utilisés doivent bénéficier d'un Certificat de Qualification CEKAL ou équivalent. ».

§ FABRICATION DES FENETRES : la phrase « Les fenêtres doivent être fabriquées selon les techniques répondant aux normes des fenêtres métalliques. » devient « Les fenêtres doivent être fabriquées selon les règles de l'art. ».

§ ELEMENTS TECHNIQUES LIES A DES CERTIFICATS : les éléments certifiés ou rattachés à des certificats n'apparaissent pas dans les DTA/AT et DTD, il est alors seulement précisé la certification afférente, par exemples :

- PROFILS PVC REVETUS :
 - o Le DTA/AT stipule : « Les profilés PVC filmés / laqués bénéficient de la marque de qualité QB33 « Profilés revêtus (profilés laqués et profilés plaxés) » ou équivalent et

sont marqués à la fabrication, selon les prescriptions de marquage précisées dans le référentiel de cette marque de qualité » ;

- Le DTD présente les caractéristiques génériques des films, laques et colles, le reste des informations se trouvant dans les certificats.
- GARNITURES D'ETANCHEITE :
 - Le DTA/AT stipule : « Les profilés d'étanchéités sont soit en EPDM soit en TPE et bénéficient dans ce second cas d'une certification QB36 « Matières souples » ou équivalent. Les informations complémentaires sont indiquées dans le dossier technique en annexe. » ;
 - Le DTD présente le tableau des matières utilisées, les autres informations se trouvant dans les certificats respectifs.

§ ELEMENTS TECHNIQUES NON LIES A DES CERTIFICATS : les éléments techniques non rattachés à un certificat et évalués dans le cadre du DTA/AT sont cités et décrits. Cela est fait à l'aide de phrases types :

- PROFILES PVC HORS QB59 :
 - Le DTA/AT stipule : « Les profilés en PVC en matière REFERENCE_MATIERE sont marqués à la fabrication d'un repère indiquant à minima l'année, le jour de fabrication le lieu d'extrusion ainsi que le sigle CSTB » ;
 - Le DTD stipule en complément le lieu d'extrusion, la matière et les éventuelles informations complémentaires ainsi que le suivi mis en place.
- CAS PARTICULIERS :
 - Exemple des soudures à plat :
 - Le DTA/AT indique l'existence de cette technique et les profilés concernés ;
 - Le DTD précise les détails et caractéristiques techniques évaluées et/ou suivies.

§ RESULTATS EXPERIMENTAUX : les références des rapports d'essais permettant de justifier le DTA/AT et quelques informations pertinentes sont indiquées. Cela comprend également :

- Les références d'essais réalisés (profilés, fenêtres, assemblage spécifiques, ...) ;
- La référence du rapport d'étude thermique attestée conforme au DTA/AT ;
- La référence du(des) rapport(s) d'essais justificatif(s) pour les entailles d'entrées d'air qui ne sont pas conformes au e-cahier 3376 du CSTB en vigueur ;
- La référence du DTD associé.

SCHEMAS

Les pages contiennent des titres explicites.

Le DTA/AT contient à minima les plans suivants :

- Les profilés principaux et complémentaires ;
- Les accessoires de pose et mis en place lors de la pose et les accessoires dits « visibles sur chantier » ;
- Les coupes de principe ;
- Les schémas des prises de volume minimum et maximum ;
- Les schémas des drainages et des décompressions, présentant les règles exhaustives, avec le symbole « ≈ » ou l'indication « environ » indiqué avant chaque cote de positionnement ;
- Les schémas des aérations couleur sombre pour les profilés ayant un $L \leq 82$ ou non défini ;
- Les schémas d'assemblage de rallonge de seuil ;
- Les schémas d'assemblage des seuils, pièces d'appui, des réhausseurs et des élargisseurs ;
- Les schémas de parclozes extérieures assurant le drainage ;

- Les schémas des assemblages spécifiques pouvant être contrôlés sur chantier ;
- Les schémas des entrées d'air non conformes au e-cahier 3376 du CSTB en vigueur ;
- Pour les points spécifiques, une unique page (dans la mesure du possible) présentant toutes les particularités. Par exemple, il s'agirait d'une vue 3D avec des zooms aux zones spécifiques (exemple : pièces d'angles écrasant le mastic).

§ PROFILES : les profilés sont présentés seuls (sans garnitures rapportées, renforts, accessoires, ...). Les cotations sont présentées sur le premier profilé mais ne sont pas répétées si elles restent identiques (profondeur, hauteur de contre feuillure, ...), seules les cotes qui évoluent sont indiquées au fur et à mesure des plans. Si un profilé présente plus de 2 références (variantes), la référence du profilé brut est indiquée et un tableau de concordance est réalisé et inséré.

§ ACCESSOIRES ET QUINCAILLERIES : seuls les accessoires de pose sur chantier ou disposés lors de la pose sur chantier sont dans le DTA/AT, ils sont alors présentés dans une mise en situation (2D ou 3D). Les autres accessoires ne sont présents que dans le DTD. Les matières de tous les accessoires sont indiquées à côté de leur schéma dans le DTD, mais seules celles demandées spécifiquement par le GS6 apparaissent dans le DTA/AT.

§ RENFORTS : seules les informations nécessaires sont présentées (plan, référence, cotations, inerties et profilés concernés)

§ COUPES DE PRINCIPES : elles permettent d'appréhender le système en présentant les configurations possibles par type de montage. Seules les cotations et références pertinentes (recouvrements, accessoires, ...) sont indiquées. Les fixations ne sont pas indiquées sauf en cas de disposition spécifique.

§ PRISES DE VOLUMES : elles permettent d'appréhender le système en montrant les capacités minimales et maximales par type de remplissage, avec un vitrage intérieur de 4 mm représenté.

§ MISES EN ŒUVRE : les schémas de mise en œuvre conformes aux DTU, normes et cahiers du CSTB sont présentés au GS6 mais ne sont publiés ni dans le DTA/AT ni dans le DTD. Seules les mises en œuvre spécifiques sont donc dans le DTD et dans le DTA/AT. Sur ces plans, les ouvrants ainsi que leurs remplissages et leurs organes de rotation sont représentés.

MODALITES D'APPLICATION DE L'ENSEMBLE DE CES DISPOSITIONS

Tous les projets (nouvelles demandes / révisions / révisions partielles) devront être présentés au GS6 sous cette nouvelle version à compter 1er janvier 2024.

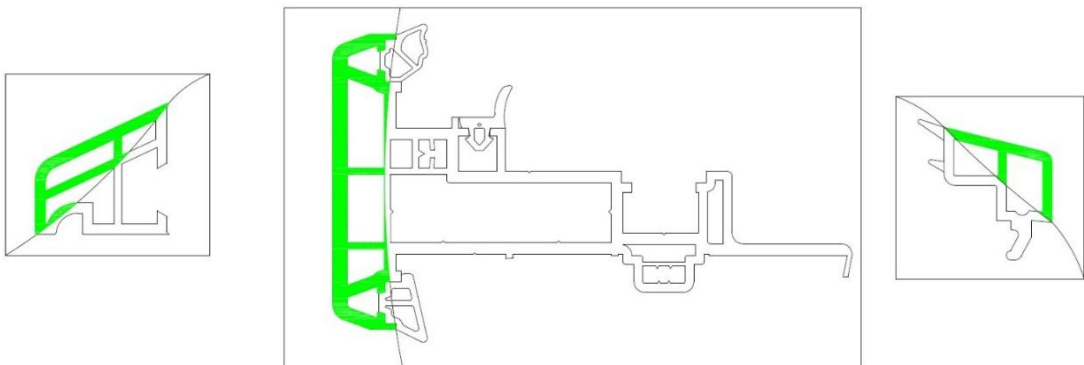
Le CSTB établit une trame du DTD et la met à disposition des demandeurs pour déposer leurs projets.

ANNEXE 1 : Liste exhaustive des évolutions mineures

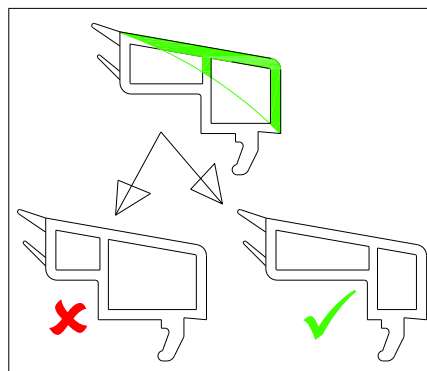
Cette liste exhaustive peut être amenée à évoluer sur proposition (argumentée), après validation du GS6 et de la CCFAT.

- Ajout d'une nouvelle matière QB34 (L* supérieur à 82) ;
- Ajout d'une nouvelle matière QB34 (L* inférieur à 82 ou non défini) ou « PX » (sous réserve que les essais complémentaires aient été fait dans le cadre de la certification, sous réserve qu'il y ait déjà une matière évaluée en « température sombre ») ;
- Ajout d'un renfort dans les profilés d'ouvrants, de meneaux dormants, de traverses intermédiaires de dormants avec : géométrie similaire, inertie au moins égale et sans modification des abaques de renforcement ;
- Ajout d'un renfort dans dormants (hors meneaux et traverses intermédiaires) avec : géométrie similaire et renfort d'épaisseur minimale de 1,5 mm sous réserve du respect d'épaisseur minimale lorsqu'elle est définie ;
- Changement de référence (sans modification de la pièce ou du profilé) ;
- Coffre : ajout isolant thermique avec un lambda différent, moulé ou découpé au fil, sans modification de forme (le rapport d'étude thermique attesté conforme devra être mis en conformité avec les règles du cahier 3783 le cas échéant) ;
- Fenêtre aluminium : modification matière du profilé entre-rail depuis une matière QB34 ou NF132 vers matière QB34 ou NF132 ;
- Modification matière garniture de joint à condition de remplir tous les points suivants :
 - o Même forme de profilé,
 - o Matière EPDM ou certifiée QB36,
 - o Pour joint de vitrage sauf parclose extérieure ;
- Modification de la géométrie des profilés suivants :
 - o Battement intérieur,
 - o Couvre-joint,
 - o Habillage,
 - o Petit bois (si déjà présent et sans augmenter la largeur),
 - o Coulisse (mais pas coulisse formant fourrure) ;
- Modification de la géométrie d'un profilé dans les cas suivants :
 - o Ajout ou modification de picots pour l'indexage, le vissage ou le positionnement des renforts,
 - o Ajout de traits de trusquinage,

- Ajout de garnitures de joints coextrudés ou postextrudés (uniquement dans le cas de garnitures de joints statiques),
- Ajout d'alvéoïs ou augmentation d'épaisseur de la paroi d'une alvéoïs existante (hors zones de drainage),
- Ajout d'une cloison interne (hors zone de drainage),
- Ajout ou modification d'un rejet d'eau (sans contrainte) dans le cas où le système n'impose de rejet d'eau dans aucune configuration (donc optionnel) ;
- Ajout ou modification des profilés suivants, à condition que la seule modification concerne la géométrie non fonctionnelle (voir image ci-dessous) :
 - Rejet d'eau (avec saillie au moins égale),
 - Battement extérieur,
 - Parcloses (sans modification prise de volume) ;

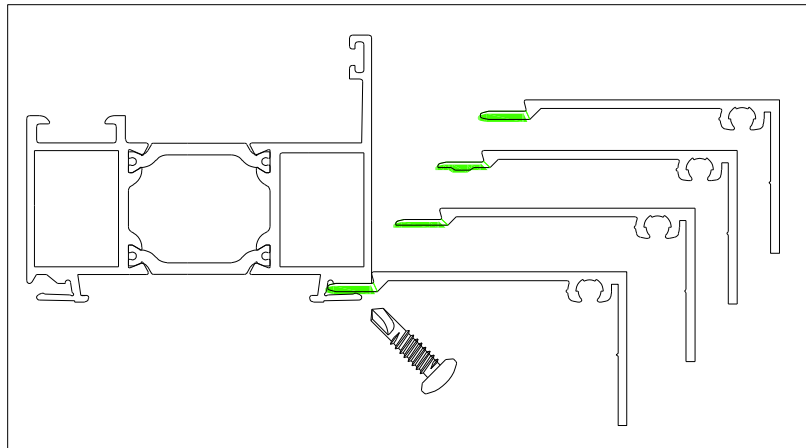


- Modification géométrique de la zone intérieure d'une parclose (sans modification prise de volume), sans diminution du volume libre du fond de feuillure :



- Ajout ou modification d'un accessoire (sans changement de matière) associé aux modifications précédentes ou pour modification couleur ;
- Intégration d'une nouvelle unité d'extrusion pour des profilés en matière « PX », à condition que la nouvelle unité soit déjà suivie dans le cadre d'un suivi DTA pour de l'extrusion de profilés ;

- Passage d'une pièce non structurelle imprimée en 3D, vers une pièce réalisée par injection (forme et matière restant identiques).
- Modification d'épaisseur d'une languette de positionnement d'un élargisseur, d'une rehausse, d'une tapée ou d'une coulisse ; à condition que la fixation mécanique du profil soit assurée par un moyen complémentaire (vis...);



- Ajout de la mise en œuvre en ossature métallique à condition que le système prévoit déjà une mise en œuvre en tunnel dans son domaine d'emploi.